

**Département d'action sociale**  
Pôle parentalité

Magalie LOPEZ-BURG  
03 68 47 97 74

[parentalite@cafmulhouse.caf.fr](mailto:parentalite@cafmulhouse.caf.fr)  
[www.reseauparents68.fr](http://www.reseauparents68.fr)

Mulhouse le 05 octobre 2021

Madame, Monsieur,

Alors que plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle, la politique de soutien à la parentalité, réaffirmée par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale « Dessine-moi un parent », vise à répondre aux différentes préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières...

L'appel à projets du Réseau parents 68 pour l'année 2022 a pour vocation de valoriser le rôle des parents et de contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants en mettant à disposition des familles des offres de proximité adaptées à leurs besoins, tant en termes de contenus proposés que de formats d'actions mis en œuvre : format adapté aux contraintes sanitaires (présentiel ou distanciel).

Le Réseau Parents 68 a pour objectif de soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle éducatif en reconnaissant et valorisant leurs compétences. Il vise également à aider les parents à faire émerger des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'appel à projets s'adresse aux associations à but non lucratif, établissements publics et privés à caractère social, sanitaire ou d'enseignement et aux collectivités locales qui souhaitent répondre aux besoins des familles à travers un projet d'accompagnement à la parentalité.

Le Comité de financement du Réseau Parents 68, composé de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin, apportera son soutien aux actions répondant aux critères d'éligibilité énoncés dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans la limite des enveloppes disponibles.

Les axes d'interventions pour l'année 2022 sont définis en articulation avec les textes de références suivants :

- la Charte Nationale de soutien à la parentalité,
- la Charte de la laïcité de la branche Famille,
- la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- le rapport « 1000 premiers jours de l'enfant »,
- le Schéma Départemental de Services aux Familles du Haut-Rhin.



**A compter de cette année, les porteurs de projets doivent déposer leur demande de subvention sur la plateforme ELAN, via le lien suivant : <https://elan.caf.fr/aides>. A défaut la demande ne pourra être examinée.**



26, avenue Robert  
Schuman 68084  
MULHOUSE CEDEX  
Tél. : 0 810 25 68 10  
Service 0.06€/min + prix  
de l'appel  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

BFCM Strasbourg  
11808 00923  
Compte  
00020008901 03

Cette nouvelle plateforme permettra de suivre votre dossier et d'échanger avec les services de la Caf en charge de l'instruction de l'ensemble des dossiers qui relèvent du Réseau Parents 68.

**Une réunion de lancement de l'appel à projets et de présentation de la plateforme Elan se tiendra le 21 octobre 2021 de 9h à 10h30 en visio-conférence via teams.** Le lien de connexion vous sera communiqué après inscription auprès du secrétariat action sociale de la Caf : [secretariat-ogsp.cafmulhouse@caf.cnafmail.fr](mailto:secretariat-ogsp.cafmulhouse@caf.cnafmail.fr)

La Chargée de conseil et de développement parentalité de la Caf du Haut-Rhin se tient à votre disposition et vous propose deux types d'accompagnement :

- collectif à l'occasion des sessions d'accompagnement méthodologique collectif,
- individuel sur demande de rendez-vous.

Pourquoi se faire accompagner ?

- Pour définir le cadre de son intervention grâce à des repères méthodologiques.
- Pour susciter une réflexion dans les différentes phases du projet (de la rédaction à l'évaluation en passant par l'animation).
- Pour s'inscrire dans le réseau, bénéficier de ses ressources mais aussi pour l'enrichir.
- Pour bénéficier de ressources documentaires proposées par le Réseau Parents 68.

Le calendrier arrêté par le Comité technique de Pilotage est le suivant :

<b>21 OCTOBRE 2021</b>	<b>Réunion de lancement de l'appel à projets et présentation de la plateforme ELAN via teams</b>
NOVEMBRE 2021	Réunions d'accompagnement méthodologique collectif en présentiel
<b>7 JANVIER 2022</b>	<b>DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET FERMETURE DE LA PLATEFORME</b>
JANVIER – FEVRIER 2022	Instruction des dossiers par la Caf et examen par le Comité de Financement
MARS 2022	Les propositions retenues par le Comité de Financement seront communiquées aux porteurs de projets

Il appartiendra ensuite à chaque financeur de valider les propositions retenues et de convenir des modalités permettant le versement de la subvention.

Les dates des réunions d'accompagnement méthodologique collectif vous seront communiquées ultérieurement.

**Pour le Comité technique de Pilotage du Réseau Parents 68**

Magalie LOPEZ-BURG

Chargée de conseil et de développement parentalité

